Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260402-270326_03-DE

**Département du Morbihan**
**Arrondissement de Pontivy**

**Commune de LA CHAPELLE NEUVE**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 27 mars 2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présent | Part au vote |
| 15 | 14 | 15 |

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

| Vote |
|---|
| **Pour : 15** |
| **Contre : 0** |
| **Abstention : 0** |

**Etaient présents :** M.M. les Conseillers Municipaux : M. ASMAKER Laurent, Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia, M. FAUTRAD Benoît, M. GOBE Florent, Mme GOUËDIC Noëlle, M. GUILLEMET David, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme LE CALVE Maryvonne, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé, Mme LE PAIR Justine, Mme MATEL Véronique, M. MOËC Charles-Henri et M. RENAULT Marc.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – HURPEAU Stéphane

**Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :**
Mme BELIN Solenn à Mme LE GARS Hélène

**Absent(s) Excusé (s) :**

Date de la convocation : 23 mars 2026.

Date d'affichage : 23 mars 2026.

**********

**DELIBERATION N° 270326-03 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES - ARTICLE L.2121-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)**

Chaque Conseil Municipal a la faculté de créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par les services soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces commissions sont présidées de droit par le Maire de la Commune.

Les commissions municipales sont destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal dans le cadre de la préparation des délibérations, même si leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et des questions qui lui sont soumises. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil.

Madame Le Maire propose la création des commissions municipales suivantes :

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260402-270326_03-DE

**PROPOSITION D'ORGANISATION DES COMMISSIONS**

| COMMISSIONS | MISSIONS | MEMBRES |
|---|---|---|
| **Travaux et Aménagement du Territoire** | Bâtiments communaux<br>Voiries<br>Signalisation<br>Affaires foncières<br>Urbanisme<br>Environnement<br>Agriculture<br>Assainissement<br>Signalisation des bâtiments<br>PLU | Président : Hélène LE GARS<br>Responsable : GUILLEMET David<br>• ASMAKER Laurent<br>• DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia<br>• GOBE Florent<br>• LE MEITOUR Hervé<br>• LE PAIR Justine<br>• MATEL Véronique<br>• RENAULT Marc |
| **Vie locale, affaires scolaires et périscolaires** | Animations (fêtes et cérémonies)<br>Associations<br>Sport, Loisirs, Culture, tourisme<br>Embellissement (maisons fleuries, illuminations)<br>Etablissements scolaires<br>Restauration scolaire<br>Activités extra-scolaires, périscolaires | Président : Hélène LE GARS<br>Responsable : MATEL Véronique<br>- BELIN Solenn<br>- DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia<br>- FAUTRAD Benoît<br>- GOUËDIC Noëlle<br>- GUILLEMETTE Ludovic<br>- LE PAIR Justine<br>- MOËC Charles-Henri |
| **Affaires sociales** | Affaires sociales<br>Personnes âgées<br>Communication Externe<br>Site internet<br>Soliha | Président : Hélène LE GARS<br>Responsable : LE CALVE Maryvonne<br>- BELIN Solenn<br>- FAUTRAD Benoît<br>- GOUËDIC Noëlle<br>- LE MEITOUR Hervé<br>- MATEL Véronique<br>- MOËC Charles-Henri |
| **Economie et Finances** | Budgets<br>Veille et Prospectives<br>Tarifs<br>Activités économiques | Président : Hélène LE GARS<br>Responsable : GUILLEMETTE Ludovic<br>- GUILLEMET David<br>- LE CALVE Maryvonne<br>- LE MEITOUR Hervé<br>- MOËC Charles-Henri<br>- RENAULT Marc |
| **Sécurité Routière** | Sécurité Routière | Président : Hélène LE GARS<br>Responsable : DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia<br>- GUILLEMET David<br>- GUILLEMETTE Ludovic<br>- LE MEITOUR Hervé<br>- MATEL Véronique |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'organisation et les attributions des différents sièges dans les commissions (précisés dans le tableau ci-dessus).

MAIRIE DE LA CHAPELLE (Morbihan)

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS